

Muiron

## ÉCOLE SOCIÉTAIRE

(Extrait de la *Science sociale*, du 1<sup>er</sup> juin 1868.)

par Just Muiron

## LE PHALANSTÉRIUM.

En toute évidence, le flot des individualités humaines et le mouvement social sont, à la surface du globe, les moyens fondamentaux, les conditions essentielles de la triple vie physique, morale, intellectuelle.

Il est également évident, d'une part, que pour rendre normale l'existence des individualités humaines déployant le plein essor de la triple vie, le mouvement social doit assurer abondamment, à tous et à chacun, les jouissances du luxe, tant interne ou santé, qu'externe ou richesse, — la liberté des affections, accords, liens animiques ou moraux, — le règne de la vérité, de la science, de la justice.

D'autre part, que les périodes historiques se sont écoulées sans que le mouvement social, qui est l'œuvre culminante du genre humain, ait jamais atteint, bien plus, sans qu'il ait jamais tenté déterminément d'atteindre son but suprême.

Ces grands faits des temps passés et du temps actuel, frappèrent l'esprit de Charles Fourier, et il en fit l'objet de ses fortes méditations.

Les Pythagoriciens disaient dans leurs *Vers dorés* :

- « .... C'est aux humains, dont la race est divine,
- » A discerner l'erreur, à voir la vérité.
- » La nature les sert. »

Fourier s'appropriâ ce lumineux précepte, le suivit, et reconnut tout d'abord que la tâche de généraliser la santé, la richesse, la liberté, l'instruction, la justice, incombe, en premier lieu, à l'agglomération domestique industrielle, et que cette agglomération, composée de membres en nombre convenable, doit combiner les relations, les travaux, les plaisirs, de telle sorte qu'ils donnent satisfaction complète aux exigences naturelles des sexes et des âges.

Il est trop avéré que la tâche de l'agglomération primaire ne s'est point accomplie. Fourier pensa qu'elle ne s'accomplira point, tant que la pauvreté, l'ignorance, les fourberies, les rixes, l'oppression, se perpétuant, nécessiteront le régime de la loi de contrainte pour la sauvegarde de la cohésion sociale.

Fourier se dit alors : le propre du régime de la contrainte étant de produire la fausseté générale dans les relations, les souffrances multiples chez la très-grande majorité des personnes, on doit ne voir en ce régime qu'un dérivé, une conséquence déplorable de l'erreur. Dès lors, la vérité se trouvera naturellement dans un régime contraire, dans celui de l'attraction qui seul, en effet, a fait naître, qui seul maintient toutes les harmonies de l'univers.

Placé à ce haut point de vue, partant de ce grand fait, Fourier constata que chez tous les êtres animés, qu'excellamment chez l'homme, l'attraction s'affirmant par le déploiement des instincts, goûts, penchants, affections, pas-

sions, il fallait chercher et trouver un procédé propre à régulariser le libre jeu de ces mobiles, à les faire aboutir sûrement à l'instauration, à la consolidation du véritable ordre public.

Or, Fourier conçut que ce tant désirable procédé d'ordre et de liberté, dont l'introduction est si urgente, doit être nécessairement le mode sériaire, puisqu'en tout et partout, c'est la SÉRIE qui distribue les harmonies.

Fourier se livra donc à une étude sérieuse, logique, approfondie, qui le conduisit à la connaissance exacte de la série, de ses éléments, de ses propriétés, et spécialement de ses applications fructueuses aux rapports passionnels, à l'exercice de l'industrie.

C'était la conception d'une science nouvelle. L'inventeur en exposa les principes et les développements dans de volumineux écrits dont la plus grande partie a été publiée, à Lyon, en 1808 ; à Besançon, en 1822, 1825 et 1829 (1) ; à Paris, dans les années 1852 à 1856. Le but capital de ces labeurs est la démonstration théorique de la bonté du procédé sériaire pour établir et maintenir l'accord des passions, la liberté, la justice, la surabondance de tous les biens, aux enfants, femmes, hommes de tous les âges, de tous les caractères, de tous les rangs, riches, aisés, pauvres, se livrant spontanément à des travaux de tous les genres, manuels, artistiques, intellectuels, travaux transformés en plaisirs, au moyen de la formation, sous le nom pro-

---

(1) Les livres de Fourier, parus de 1808 à 1829, ont été réédités en 1840-1846.

posé de *Phalange*, d'une association domestique de 500 à 560 familles (1,500 à 1,800 personnes), ayant pour habitation un *Phalanstère*.

Les esprits droits, affranchis du joug des préjugés, saisissent aisément et sans hésiter l'exactitude du théorème phalanstérien. Ils l'adoptent, ils le préconisent avec enthousiasme. Mais les adhérents aux doctrines nouvelles d'une haute portée sont toujours rares, surtout quand ces doctrines surviennent inattendues, inouïes. La prévention aveugle qui fausse le jugement, la routine encroutée, l'inaptitude sont le partage du plus grand nombre, même parmi les lettrés, et la moitié d'un siècle s'écoule sans que les publicistes en possession de la vogue examinent, discutent ou seulement abordent une question suréminente de l'ordre de celle que l'Ecole sociétaire a posée et prétend avoir résolue.

Comme l'a dit avec si juste raison M. Louis Reybaud, dans ses *Etudes sur les Réformateurs contemporains*, qui lui ont valu le prix Monthyon en 1841, et plus tard un fauteuil à l'Institut de France : « ... Fourier espérait que tôt ou tard son œuvre frapperait l'attention d'un homme riche ou puissant, d'un banquier, d'un grand seigneur, qui le sait ? peut-être d'un roi... Il espérait que la magnificence des résultats, la beauté des solutions, leur ordonnance scientifique, la pompe des plans, leur grandeur, leur utilité, détermineraient en sa faveur, ou une intervention fastueuse, ou une grande coopération financière.... Ni l'aristocratie de naissance, ni l'aristocratie

d'argent ne prirent garde aux merveilles semées dans les volumes de Fourier... Quel intérêt auraient-elles pu avoir, ces deux puissances, à changer le monde dans lequel on leur a fait une si belle part ? Elles y règnent, que leur faut-il de plus ? »

L'éventualité si bien signalée et justifiée par M. Reybaud n'avait pu échapper aux prévisions du groupe fondateur de l'Ecole sociétaire. Ce groupe comprenait parfaitement la difficulté extrême de créer le capital de plusieurs millions qu'exige l'établissement d'un phalanstère. Aussi dès 1855, dans ses premières conférences tenues à Condé-sur-Vesgrès, il reconnaissait que la marche la plus économique, la plus sensée, la plus sûre pour faire passer de théorie en pratique la découverte des lois de l'harmonie passionnelle, devait être l'expérimentation du procédé sociétaire sur une masse d'impubères réunis au nombre strictement suffisant. De l'avis de l'inventeur, approuvant une proposition de son premier disciple, il fut alors résolu qu'il serait dressé un *Projet régulier d'institut pour l'éducation naturelle à donner à 400 enfants*.

A défaut du *Phalanstère* le *Phalanstérion*.

Il s'agissait de présenter dans le projet technique des données tellement usuelles, qu'elles pussent être acceptées sans peine par les personnes non ralliées aux idées sociétaires, aussi bien que par les partisans de ces idées, puis de donner cours à la réalisation du projet de la même façon et dans les mêmes conditions qui, chaque jour, en matière de

pensionnats, d'exploitations manufacturières, agricoles, commerciales, aboutissent à des résultats souvent heureux, toujours plus ou moins instructifs.

Il fut donc ouvert, par souscriptions, un crédit de 10,000 francs pour subvenir aux frais des études et de la rédaction du projet de Phalanstérion. Deux architectes experts, MM. Daly et Maurize, se chargèrent de ce travail, l'exécutèrent, et, au mois de janvier 1845, leurs plans, devis et cahiers (14 pièces) étaient remis à la Commission nommée par les souscripteurs.

Vingt-cinq années durant, le premier disciple a fait ce qui a dépendu de lui en vue d'amener l'accomplissement de la résolution de 1835. Un jour peut-être, il lui sera opportun de détailler et discuter les faits, — il en reste à éclaircir, — qui l'ont mis dans l'impuissance d'éditer l'ouvrage des architectes comme il en nourrissait l'ardent espoir, son sentiment étant qu'une telle publication est le premier pas ferme à faire dans la voie pratique.

La déception qu'eut à endurer ainsi le premier disciple lui fut bien amère. Elle continuait de l'attrister quand, en 1864, l'œuvre du docteur Jouanne, entreprise à Ry, attira son attention et excita son intérêt. Enfin, une tentative conforme au vœu des fondateurs de l'Ecole sociétaire surgissait dans son sein. De nombreuses communications ont été échangées entre le sagace disciple de Ry et le vieux disciple de Besançon. Fond et forme, les lettres venant de Ry et reçues par le vieux

lui ont singulièrement remis en mémoire celles dont autrefois le Maître le favorisait, et l'ont fait incliner à la conviction que telle que le docteur Jouanne l'a conçue et l'établit la *Maison rurale d'enfants* (1) est le plus facile, le plus prudent, peut devenir le plus rapide acheminement à la fondation complète et prospère du décisif *Phalanstérion*.

Oui, positivement décisif, car voici quelle allocution le docteur Barrier a préparée pour le grand jour où les jeunes élèves auront achevé leur éducation intégrale :

« Enfants! Vous aurez révélé la loi d'harmonie et d'amour, vous aurez sauvé le monde et racheté l'humanité. A la vue de la régénération des corps et des âmes par le travail, l'ordre et la liberté, éclairés par les bienfaits du régime sociétaire, témoins de votre bonheur et de vos vertus, justifiés par vous dans leur foi et dans leur espérance, tous vous béniront. Et vous, vous souvenant qu'un jour vous fûtes appelés par le Christ rédempteur, vous direz à votre tour : Hommes venez, venez à nous et entrez dans le royaume de Dieu (2). »

Pour quiconque est doué d'intelligence et de cœur, le plus pressant devoir est désormais de prendre solidement connaissance de l'œuvre de Ry, de ses moyens, de ses sûretés, puis de s'y associer. Parmi les personnes qui jouissent de leur liberté d'action, les plus dévouées ne sauraient hésiter à

---

(1) Voir le n° 19 de la *Science sociale*, 16 décembre 1867. page 298.

(2) *Principes de sociologie*, tome II, page 406.

offrir au docteur Jouanne de le seconder, de se rendre près de lui, afin que, par leur présence et leur concours, sa noble tentative soit prémunie contre les éventualités pénibles qui toujours sont à prévoir.

Des phalanstériens impatients trouveraient-ils trop lents à leur gré les préparatifs, les agencements, les essais de la *Maison rurale d'enfants*? Une chance d'accélération leur est offerte. Qu'ils s'entendent avec le fervent promoteur de cette entreprise, pour une épreuve simultanée du procédé sériaire au familistère de Guise, où déjà une réunion de trois cents enfants se livre à des pratiques analogues à ce procédé (1).

Avec les moyens d'expérimentation qui leur sont acquis, et à eux seuls, agissant de concert, M. Godin Lemaire, le manufacturier créateur du familistère de Guise, et M. Jouanne, l'organisateur habile de l'institut de Ry, pour peu que les zéloteurs de la doctrine leur viennent activement en aide, mettront à coup sûr en pleine lumière, dans un temps plus ou moins prochain, la réalité absolue de la grandiose, de l'inestimable découverte dont le génie de Charles Fourier nous a dotés.

JUST MUIRON,

*Premier disciple de CH. FOURIER.*

---

(1) Annuaire de l'association pour 1868, page 171.

## MAXIMES POLITIQUES.

(Extrait de la *Science sociale*, 16 janvier et 1<sup>er</sup> février 1868.)

Enregistrons les lumineuses maximes politiques posées dernièrement par M. Frédéric Morin, dans l'*Avenir national*, n° du 19 décembre, à l'occasion de son compte rendu du livre de Guillaume de Humboldt, intitulé : *Les Limites de l'action de l'Etat*, traducteur M. Chrétien. L'habile critique s'exprime comme suit :

« ... Les philosophes de l'antiquité et les politiques des temps modernes jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, qui a tout transformé dans les sciences morales, enseignaient d'une voix unanime que le but suprême, l'objet spécial du gouvernement, c'était le bien de la société, ou, comme dit Aristote, le *bien commun*. Or, si l'on analyse les conséquences d'une pareille doctrine, on reconnaît bien vite qu'elle a pour effet d'étendre la main de l'Etat sur toute la sphère, sur toutes les transformations de l'activité humaine. Si l'Etat, c'est-à-dire la société politique, était par privilège l'organe du bien commun ou de la morale sociale, rien ne lui échapperait, ni la famille, ni l'éducation, ni l'industrie, ni l'art, ni la philosophie, ni la science, car tout cela, car tout ce que l'homme fait ou peut faire d'important est approuvé ou condamné par la morale, favorise ou restreint le développement de la société ou du bien commun. Voilà pourquoi au fond de la formule des anciens il y a un despotisme implacable qui dût tôt

ou tard en sortir ; voilà pourquoi elle a pu servir de principe ou de prétexte, pendant vingt siècles, à toutes les tyrannies et surtout aux deux tyrannies les plus implacables, la tyrannie des empereurs et la tyrannie des papes ; voilà pourquoi enfin elle fut critiquée, condamnée, rejetée par les préparateurs de la Révolution française ; détrônant le vieil empire des faits accomplis et des institutions séculaires, ils déclarèrent, sous une forme ou sous une autre, que l'homme n'est pas le reflet, le produit, mais au contraire le créateur et le maître souverain du milieu politique où il vit ; que ce milieu politique, pouvant toujours être considéré comme le simple résultat d'un contrat social primitif, peut toujours être transformé par un contrat nouveau, et que dès lors l'Etat, borné à une fonction juridique, a pour mandat sacré, mais unique, non pas de représenter le Devoir, en général, mais de sauvegarder le Droit, c'est-à-dire l'inviolabilité de la personne humaine. L'Etat n'est normal, bien plus il n'est légitime qu'autant qu'il est une création de la volonté libre des citoyens ; les droits particuliers qu'il a mission de nous garantir ne sont sacrés et inviolables que parce qu'ils sont les conditions essentielles et permanentes de la liberté individuelle. C'est donc à la fois une erreur et un péril, pour la politique, de considérer la liberté comme une garantie négative de biens plus réels et plus substantiels, ou même comme un moyen. Elle est la suprême réalité, le fond vivant de l'être humain, le but dernier dont l'inviolabilité

souveraine rend inviolable tout ce qui s'y rattache; elle est le nom propre de la justice. Voilà la grande vérité que nos pères de la Révolution avaient comprise non-seulement avec l'intelligence, mais avec le cœur. »

Admettons la grande vérité ainsi démontrée dans les meilleurs termes par M. Frédéric Morin. Il fallait donc chercher, découvrir, préciser, d'une part, pourquoi nos pères de la Révolution n'ont point réalisé, pourquoi nous ne réalisons point nous mêmes le règne de cette grande vérité et, d'autre part, comment ce règne peut et doit être enfin instauré.

Or, les causes du retard d'une si heureuse instauration, les moyens positifs de l'opérer à coup sûr et sans tarder, voilà précisément ce qu'a mis en lumière Charles Fourier, ce sur quoi l'école sociétaire ne cesse de provoquer un examen sérieux.

Tous les efforts des adhérents de l'Ecole sociétaire tendent à la mettre en mesure de rendre manifeste l'éclatante vérification de la découverte des lois de l'harmonie passionnelle, par une expérience plausible, ne compromettant aucune position acquise aux personnes, garantissant tous les intérêts, revêtant tous les caractères d'une solution définitive de la suprême question sociale.

« Les droits particuliers sont sacrés et » inviolables parce qu'ils sont les conditions » essentielles et permanentes de la liberté » individuelle. » Très-bien. Mais quel exercice sensé, conscient, utile, possible de sa liberté peut-on attendre, peut-on exiger de

l'individu, — de l'enfant, de la femme non moins que de l'homme, — qui croupit dans la misère, dans l'ignorance, en piteux ménages incohérents, voués, dans leur propre sein et entre eux, aux convoitises, aux ruses, aux ennuis, aux conflits incessants ? Espérer, croire praticable dans un tel milieu, l'exercice normal de la liberté individuelle est certes la pire des utopies.

Publicistes éminents que le mérite de vos écrits ou le caprice du sort a mis en jouissance des faveurs du monde de la pensée, décidez-vous donc, il en est grand temps, à descendre des hauteurs de la quintessence, à joindre le concret à l'abstrait, à vous unir à nous pour redresser l'édifice social, en le reprenant en sous-œuvre, en remaniant, en cimentant avant tout et en toute sûreté sa base, qui est l'atelier industrio-domestique, par la substitution, dans tous les degrés du mouvement économique de la production, de la distribution, de la consommation, pour chacun et pour tous, au régime arbitraire et précaire du prolétariat, du salariat, du travail répugnant, le régime combiné, la stabilité, l'aisance, le travail attrayant.

M. Frédéric Morin, terminant dans l'*Avenir national* du 5 janvier, sa lumineuse dissertation sur *Les Limites de l'action de l'Etat*, s'est exprimé en ces termes :

.... « Les Saint-Simoniens ont mille fois répété et répètent encore que la fonction première, la mission spéciale de l'Etat, est de « travailler à l'amélioration morale, intellec-

» tuelle et physique du plus grand nombre. » Et ce qui paraîtra curieux à quiconque connaît un peu l'histoire intellectuelle du genre humain, c'est qu'ils présentent leur formule comme une nouveauté prodigieuse, comme un progrès incomparable, tandis qu'elle n'est que la reproduction, sous une forme plus explicite, de la définition d'Aristote et de la vieille théologie : *l'objet de l'Etat, c'est le bien commun*, définition rejetée comme insuffisante, rétrograde et périlleuse par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

..... » Assurément Voltaire, Rousseau, Condorcet et leurs contemporains ne regardaient pas *le bien commun* comme une chose indifférente. Le bien commun ! c'était, au contraire, leur grande passion, cette passion souveraine et maîtresse à laquelle on se sacrifie tout entier et qui brise tous les obstacles. Travailler à l'amélioration des hommes, ce n'était pas seulement pour eux un devoir, c'était le premier des devoirs, — c'était le Devoir même.

..... » Mais, qu'est-ce que le bien commun ? En quoi consiste l'amélioration universelle ? Voilà ce que le précepte saint-simonien laisse dans l'ombre. Le dix-huitième siècle encore ici fut merveilleusement novateur. Creusant la raison humaine à des profondeurs jusqu'alors inexplorées, il transforma en principe scientifique, en axiome souverain et fécond, ce qui n'avait été encore qu'à l'état de sentiment indéterminé et à peu près stérile dans l'âme humaine. D'essais en essais, de système en système, gouverné par la

sagesse intrépide de Voltaire, poussé par les audaces de Rousseau, il aboutit, à travers Locke, Diderot, Smith à la doctrine de Kant, à cette grande doctrine, presque contemporaine de la Révolution française, qui définit le Bien par la Justice, et la Justice par la Liberté. A partir de ce jour la morale moderne a été constituée dans son indépendance et sur ses véritables bases.

... « Malheureusement, depuis le 18 brumaire, la plupart des publicistes ne voyant qu'à moitié la doctrine politique et morale du dix-huitième siècle, se sont partagés en deux camps, les uns qui tendent à n'accorder à l'Etat qu'un rôle négatif et prohibitif, le rôle de gendarme de la sécurité individuelle et de la sécurité sociale; les autres qui, par protestation contre cette doctrine étroite, reviennent, sans le savoir, à la vieille théorie des théologiens et d'Aristote, suivant laquelle l'Etat est le ministre attitré du bien commun. Et ces deux théories, non-seulement sont fausses en elles-mêmes, mais elles sont également funestes à la Révolution : la première la mutilerait et la désarmerait; la seconde ne lui donnerait qu'une puissance mensongère et despotique qui ne tarderait pas à se retourner contre elle et à la soumettre à un tyran. Celle-ci a été principalement représentée par les saint-simoniens qui ont changé le gouvernement en une véritable Providence; celle-la a été consignée par Guillaume de Humboldt avant de l'être par Bastiat et par d'autres économistes qui transforment le gouvernement en un simple suisse.

de la société. MM. Guizot, Cousin, Louis Blanc, Leroux, Proudhon, ont successivement oscillé entre ces deux thèses contraires en inclinant tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre, sans aboutir à rien de précis. Et la source de toutes ces erreurs si diverses et parfois si contradictoires, de publicistes ou de philosophes si éminents ou tout au moins si célèbres, c'est qu'infidèles à la tradition bien comprise du xviii<sup>e</sup> siècle, ils n'ont pas su distinguer la double action de l'Etat, parce qu'ils ne se rendaient pas compte de la révolution accomplie par Voltaire, par Rousseau et par Kant dans les principes essentiels de la morale.

... « Dans un système vraiment démocratique, l'individu et l'Etat ne sont point, comme on le répète trop, des termes qui forment antithèses. L'Etat est constitué par les volontés individuelles, et les volontés individuelles trouvent dans l'Etat, qui est leur œuvre, œuvre indéfiniment modifiable par elles, une nouvelle sphère ouverte à leur activité et à leur puissance; d'où il suit que n'accorder à l'Etat que des attributions prohibitives, c'est restreindre, c'est même détruire le vrai théâtre où la liberté individuelle s'exerce dans toute sa noblesse, dans toute sa grandeur et dans toute son énergie créatrice. Vous ne supprimez donc pas seulement une des deux actions nécessaires de la société politique, de la nation, du peuple, vous mutiliez l'individu comme vous mutiliez, et parce que vous mutiliez l'Etat, c'est-à-dire la souveraineté du peuple organisé... »

Encore une fois, à notre sens, les argumentations de M. Frédéric Morin sont exactes, sont parfaites, c'est la vérité même. Reste toujours à préciser les moyens de faire passer cette vérité de la théorie à la pratique. Le peuple a-t-il jamais été, est-il présentement organisé pour se livrer au plein exercice de sa souveraineté? Non, certes, rien n'est plus frappant que son impuissance et son incapacité actuelles en ce qui touche cet exercice. Seule, l'Ecole sociétaire donne l'ample et positive indication d'une organisation du peuple, entièrement conforme aux indéfectibles exigences individuelles, assurant nécessairement à tout enfant, femme, homme, l'essor libre et complet de ses facultés, l'instruction, la richesse, le règne garanti de la justice, tout d'abord dans l'agglomération primaire qui est le radicule de l'Etat, puis dans les agglomérations provinciales, nationales, régionales, dont l'ensemble doit constituer le grand Etat humanitaire. C'est là ce qu'enseigne en tous détails la science sociologique créée par Charles Fourier; c'est ce que Victor Considérant a si nettement résumé dans sa brochure in-8° de décembre 1850 et in-12 de février 1851, proposant LE GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE, par lui-même sans délégation.

JUST MUIRON.